

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 2 pouvoirs = 13

Séance du 25 janvier 2024

Date de convocation : 20 janvier 2024

Date d'affichage : 03/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BROUSSE Vanina, Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIoux-DELAGÉ Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe,

Pouvoir de Mme BOUTET Frédérique à M. GEMEAU Stéphane,

Pouvoir de M. BOUTY Anthony à M. CHEVALIER David,

Excusés : M. PETUREAU Jean-Paul, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony.

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : M. VARDELLE Jean-Christophe

Objet : demande d'achat de délaissé de voirie au village de Labrousse

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a rencontré sur place M. et Mme DELFAU domiciliés au 11 route de Labrousse qui souhaiteraient faire l'acquisition d'une bande de terrain (actuellement délaissé de voirie) le long de leur façade de maison afin de pouvoir y réaliser des travaux d'assainissement.

Il donne ensuite lecture de leur courrier du 21/01/2024 et propose à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Emet un avis favorable de principe à cette demande qui devra faire l'objet d'une enquête publique,
- Précise que le terrain sera cédé au prix de 1 € le m², car il est attenant à du bâti. Les frais de bornage, d'acte et la participation aux frais d'enquête seront à la charge du demandeur.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que ce dessus,

Pour extrait conforme en mairie, le 3/02/2024,

Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE
David CHEVALIER

